

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus

Enseignement à distance et mesures prises face à la pandémie COVID-19: les solutions se mettent en place

Depuis huit jours, les mesures exceptionnelles prises pour faire face à la pandémie ont conduit l'ensemble du système de formation à passer à l'enseignement à distance. Le service d'accueil scolaire permet quant à lui le maintien des activités essentielles de l'Etat et de l'économie privée. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) tient à souligner et saluer la collaboration menée de front par les parents, les enseignants, les directions, les éducateurs et toutes les personnes qui concourent au bien des élèves et des jeunes en formation. Un enseignement à distance, même performant, ne peut cependant remplacer les cours présentiels habituels. C'est pourquoi le Département a décidé d'adapter le contenu du programme scolaire, d'annuler les épreuves cantonales de référence (ECR) et d'harmoniser les outils de travail.

Le 16 mars dernier, la vie des parents, des élèves, des enseignants, des éducateurs, des directions, des secrétariats a été fortement bousculée, avec un retour des élèves à la maison et le défi pour tous les professionnels de la formation de travailler à distance. Huit jours plus tard, le constat permet d'envisager la suite avec confiance. Le défi est relevé au quotidien par les parents, les élèves et les enseignants en première ligne et l'élan de solidarité, de créativité et d'implication est impressionnant. A toutes et à tous, le Département veut adresser ses sincères remerciements et ses félicitations.

L'enseignement à distance ne peut remplacer les cours présentiels

Malgré les efforts déployés et les outils à disposition, l'enseignement à distance ne pourra pas se substituer à la présence des élèves en classe. Le Conseil d'Etat et le DFJC ont donc décidé d'adapter le cadre général de l'enseignement obligatoire par une série de mesures :

- l'année scolaire 2019-2020 sera prise en compte même si elle est tronquée de plusieurs semaines
- le contenu des cours est priorisé, les enseignants font des choix sur les thèmes retenus et consolident les acquis

- un temps indicatif à consacrer quotidiennement aux activités scolaires est recommandé en fonction de l'âge et du degré scolaire
- aussi longtemps que l'enseignement à distance est imposé, toute évaluation notée est proscrite
- les ECR sont annulées et les décisions de promotion, d'orientation et de réorientation sont prises sur la base des résultats obtenus en présentiel uniquement
- les critères de promotion et d'orientation seront aménagés, les situations particulières prises en compte et l'appréciation des cas limites sera assouplie

Des outils coordonnés et immédiatement disponibles

Le Département salue tout d'abord l'inventivité dont les enseignants ont fait preuve au vu de la situation exceptionnelle que nous traversons. Dorénavant, la cohérence et la stabilité de la relation enseignant-élève est renforcée par la mise à disposition par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) d'un outil commun de communication et de collaboration qui sera complété par une plateforme d'enseignement à distance. Diverses mesures sont également prises pour que ces outils ne deviennent pas un facteur d'inégalité, comme la mise à disposition par les établissements d'ordinateurs aux familles qui n'en disposent pas ou la mise à disposition d'activités spécifiques pour les élèves allophones. L'accent est également mis sur les activités numériques qui n'impliquent pas d'impression. Par ailleurs, les enseignants peuvent signaler les élèves en difficultés ayant besoin d'un service d'appui scolaire ciblé et le DFJC organisera ce suivi.

Le service d'accueil scolaire est indispensable au fonctionnement de la société

Depuis le 16 mars dernier, les établissements scolaires vaudois accueillent les élèves dont les parents sont au service d'activités indispensables ou qui n'ont pas de solution de garde. Cet accueil permet au système de santé, aux tâches essentielles de l'Etat et de l'économie privée comme les pharmacies ou les magasins d'alimentation de continuer à fournir leurs services. Cette tâche relevée avec professionnalisme par les établissements et leur personnel est absolument nécessaire. En première semaine, 800 élèves en moyenne ont été accueillis chaque jour. Depuis lundi, la moyenne se situe à 600 élèves. Le Département remercie vivement tous les enseignants et le personnel des établissements qui rendent cet accueil possible et salue le comportement des familles qui font le maximum pour trouver des solutions alternatives afin de permettre au système de fonctionner dans la durée. La DGEO a régulièrement communiqué les modalités d'organisation et les règles sanitaires à respecter dans le contexte très changeant des derniers jours. Le Département publiera demain une directive qui précise plusieurs aspects de ce service capital.

Enseignement postobligatoire et soutien aux parents

En ce qui concerne l'enseignement postobligatoire, les apprentissages et les gymnases, des décisions au niveau fédéral sont attendues. Le DFJC est en communication permanente avec les différentes instances et travaille sur les mesures qui accompagneront les décisions à prendre. Une prochaine communication à ce sujet

suivra en temps utile.

Pour traverser cette période de profonds changements, une ligne téléphonique est en place du lundi au vendredi de 8h à 20h, le 021 338 08 08. Elle permet d'obtenir davantage de renseignements sur le service d'accueil scolaire, l'enseignement à distance et l'enseignement postobligatoire. Elle permet aussi aux parents qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants dans la gestion de la vie quotidienne d'être mis en relation avec un service de conseil professionnel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 mars 2020

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'État,

[021 316 30 01](tel:0213163001)

DFJC, Giancarlo Valceschini, directeur général, Direction générale de l'enseignement obligatoire,

[021 316 32 01](tel:0213163201)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Présentation de l'enseignement à distance](#)

[ARRÊTÉ du 23 mars 2020 sur les mesures d'accompagnement dans le domaine de l'enseignement obligatoire visant à atténuer les conséquences des mesures prises pour lutter contre le coronavirus COVID-19](#)

[Dispositions de mise en œuvre de l'enseignement à distance dans l'enseignement obligatoire \(COVID 19\)](#)